

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Orange Money Cameroun S.A, organise pendant la période allant du **12 Novembre 2026 au 28 Février 2027 à 23 heures 59 minutes,** sur l'étendue du territoire camerounais, un jeu dénommé **« OM EoY 2026 »**.

Article 1 : Participation au jeu

La participation à ce jeu est ouverte à tout client personne physique d'Orange Money Cameroun quel que soit le réseau âgé de 18 ans révolus dûment identifié, à l'exception du personnel d'Orange Money Cameroun et d'Orange Cameroun, ainsi que les utilisateurs des lignes téléphoniques « duo » mises à la disposition de ce personnel.

Pour participer au jeu, le client doit :

- S'inscrire au programme OM Fidélité via l'application Maxit et
- Effectuer tous ses paiements chez les partenaires marchands OM en scannant le QR Code ;

La participation au jeu inclut l'autorisation pour Orange Money Cameroun d'utiliser et d'exploiter l'image, la voix et le nom de tout participant gagnant du jeu. Cette exploitation ne peut aller au-delà des douze (12) mois suivant la fin du jeu.

Article 2 : Mécanisme du jeu

Pour participer au jeu, l'abonné doit avoir rempli les conditions d'éligibilité visés à l'article 1 ci-dessus.

La détermination des gagnants se fait par trois canaux :

1. Automatiquement dans le parcours du Programme OM Fidélité : dès l'atteinte de l'objectif, le client gagne le lot défini pour son point d'étape
2. Lors des célébrations chez les partenaires Orange Money : le client a la possibilité de gagner des lots Orange Money en effectuant un paiement d'une valeur minimale de 5000 Fcfa via QR Code.

CM M MEMF

3. Lors des animations dans les marchés : le client a la possibilité de gagner en ayant la meilleure performance sur la base des objectifs de transfert d'argent qui lui ont été assignés.

Les numéros de téléphone sur lesquels sont adossés les comptes Orange Money des participants au jeu doivent être répertoriés dans les fichiers d'Orange Money Cameroun pour les besoins de détermination des gagnants. Le client ne disposant pas d'une identification conforme à sa pièce d'identité officielle sera remplacé.

Les lots distribués dans le cadre du présent jeu ne sont ni cessibles, ni transférables, ni interchangeables.

Le refus d'adhésion aux conditions sus indiquées est considéré comme une renonciation au lot. En cas de renonciation par le gagnant au bénéfice de son lot, celui-ci redeviendra la propriété d'Orange Money Cameroun qui en fera tout usage de son choix.

<u>Article 3</u> : Description des lots à gagner

Orange Money Cameroun met en jeu dans le cadre des présentes et pendant la durée du jeu **36 (trente-six) lots** répartis ainsi qu'il suit :

- **Cinquante (50) voyages-concerts** d'une valeur de 250 000 (deux cent cinquante milles) FCFA chacun, soit un total de 12 500 000 (douze millions cinq cents milles) FCFA ;
- **Huit (08) motos** *(dont les bénéficiaires sont désignés sur la base du mérite parmi les commerçants objet du challenge)***,** d'une valeur unitaire de **600 000 (six-cent milles**) **FCFA,** soit un total de 4 800 000 (quatre millions huit cent milles) FCFA.
- **Six cent dix-sept (617) ticket de participation au concert** de Fally et TayC d'une valeur globale de 13 750 000 (treize millions sept cent cinquante milles) FCFA ;
- **Des Lots-cash** d'une valeur de 141 900 000 (cent quarante-et-un millions neuf cent milles) FCFA répartis selon les périmètres ci-dessous
    - ***Trente-six (36) lots Millionnaires dans les animations de partenaires*** *d'une valeur de 1 000 000 (Un million) FCFA chacun, soit un total de 36 000 000 (trente-six millions) FCFA ;*
    - ***Quarante-et-un (41) lots cash dans les animations de partenaires*** *d'une valeur totale de 13 900 000 (treize millions neuf cent milles) FCFA ;*
    - ***Des milliers de gagnants de Lot-cash et internet*** *d'une valeur de 92 000 000 (quatre-vingt-douze million) FCFA dans le cadre du programme OM Fidélité*

Soit un **montant global de 172 950 000 (cent soixante-douze millions neuf cent cinquante milles) Francs CFA** pour l'ensemble des lots mis en jeu.

<u>Article 4</u> : Remise des lots

Le cas échéant, Orange Money Cameroun informera chaque gagnant, par voie d'appel téléphonique, par SMS et/ou par courrier électronique. Toutes les remises de lots pourront s'effectuer en présence des médias, et/ou au cours d'une cérémonie solennelle.

Le gagnant devra accepter le lot tel que défini à l'article 4, participer à la remise solennelle et aux interviews dans les médias partenaires.

Du fait de sa simple participation au jeu, le gagnant se met sans réserve à la disposition d'Orange Money Cameroun qui fera usage à travers les médias de son nom, son image, sa voix et/ou son numéro d'appel obtenus dans le cadre du jeu à des fins publicitaires ou de relations publiques, sans que cela n'implique une rémunération autre que le gain décrit à l'article 4.

CM M MEMF

Le gagnant qui s'oppose à l'exploitation de son nom, son image, sa voix et/ou son numéro d'appel obtenus dans le cadre du jeu perdra son lot. Celui-ci deviendra la propriété d'Orange Money Cameroun qui en fera tout usage de son choix.

L'exploitation du nom, de l'image, de la voix et/ou du numéro d'appel d'un gagnant au jeu ne peut aller au-delà des six (12) mois suivant la fin du jeu.

<u>Article 5</u> : Clause surérogatoire

Tout autre texte figurant sur les autres supports commerciaux d'Orange Money Cameroun (banderoles, affiches, affichettes, spots radio, spot TV, Push SMS) et relatif au jeu objet des présentes devra être conforme au présent règlement et ne portera sur aucun élément nouveau.

Fait,

A Douala
Le 05/11/26.



CM M MEMF